

## Programme de la formation de sauveteur secouriste du travail

### Prérequis et personnes concernées

Il n'y a pas de prérequis nécessaire à cette formation.

### Objectifs

Savoir intervenir face à une situation d'accident de travail

Savoir utiliser ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

### Modalités et délais d'accès

Nombre de participants par session : 4 minimum – 10 maximum

Session en intra entreprise : la formation se déroule dans les locaux de l'entreprise.

La date est à convenir à l'avance au minimum à j- 30

Durée : 14 heures de face à face pédagogique

### Accessibilité

L'inclusion est une valeur importante pour nous. C'est pour cela que nous préférons donc étudier au cas par cas les différentes compensations nécessaires.

En conséquence, l'accessibilité sera adaptée pour les personnes en situation de handicap.

Pour toute adaptation de formation, merci de prendre contact avec le référent pédagogique

✉ Référent pédagogique Laetitia MARSAULT – [valorise.lm@gmail.com](mailto:valorise.lm@gmail.com)

Téléphone : 06.67.67.24.41

### Moyens pédagogiques

VALORISE propose différentes méthodes pédagogiques nécessaires à la bonne réalisation de l'action de formation :

- Etude de cas concrets de situation
- Mise en situation d'accidents
- Phase d'apprentissage
- Phase de restitution

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d'activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »

- Evaluation par cas concrets de situation d'accident

## Evaluation et certification

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail 2 épreuves certificatives sont organisées en fin de formation et façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Les critères de validation des candidats sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel des SST. (Épreuves certificatives)

### *Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :*

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé un ou plusieurs compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les deux épreuves certificatives correspondantes aux compétences manquantes.

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation.

Il pourrait alors demander, un allègement de formation lui permettant de valider la ou les compétences manquantes.

Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation reçue à l'issue de la première session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de rattrapage intervienne dans les 6 mois suivants la 1ère session de formation.

Attestation délivrée à l'issue de la formation certification SST envoyée après la formation si le stagiaire a satisfait aux deux épreuves certificatives.

## Programme

### Compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST

1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

## 2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

## 3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

## 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

## 5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

## Compétence 2 Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

### 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

### 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

### 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1 Supprimer ou à défaut réduire le risque sur lesquels il est possible d'agir directement.
- 8.2 transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse

repérée.

8.3 Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

### **Débouchés**

Une fois le certificat de sauveteur secouriste du travail obtenu, le stagiaire peut devenir de formateur en sauvetage secourisme du travail.

Le formateur participe à la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise par la préparation et l'animation des sessions de formation SST

Il assure le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et actualisation de leurs compétences

### **Habilitation**

VALORISE est agréé par l'INRS sous le numéro 1504402/2021/SST-01/O/07

### **Texte de référence**

Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1 ) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"

Guide des données techniques de l'INRS

Manuel du formateur de l'INRS

26/12/2021

MAJ le 01/10/2024

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d'activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »